



Passage aux prud'hommes pour licenciement abusif

Par **Chachine**, le 24/11/2021 à 15:33

Bonjour,

Je mets mon ex employeur au prud'hommes car 3 années travaillées pour lui et au bout de ces 3 ans elle me licencie.

Je n'ai jamais eu de contrat de travail ni de fiches de paye. Elle s'est mise en liquidation judiciaire en avril 2020. J'ai monté mon dossier avec photo de moi sur les marchés ainsi que des attestations de clients et commerçants, prouvant que je travaillais bien sur les marchés.

Vais-je avoir gain de cause ?

Je vous remercie.

Dans l'attente d'une réponse, cordialement.

Par **amajuris**, le 24/11/2021 à 16:08

bonjour,

il s'agissait donc d'un travail dissimulé, vous avez des chances raisonnables de faire condamner votre employeur, car dans cette situation, le salarié n'est jamais tenu responsable

de cette situation.

vous pourrez demander:

- le paiement de toutes les heures non déclarées.
- une indemnité forfaitaire de licenciement.
- une indemnité pour licenciement abusif.
- sans oublier le paiement aux URSAAF des charges sociales avec les pénalités de retard.

salutations

Par **morobar**, le **25/11/2021** à **11:08**

Bjr,

Il y a tout de même un problème, c'est la liquidation intervenue en avril 2020.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2021** à **06:56**

Bonjour,

C'est l'ouverture de la liquidation qui a été faite en avril 2020. Rien ne nous dit que cette liquidation a été clôturée ? Du moins, Chachine n'en dit rien !

Par **morobar**, le **27/11/2021** à **09:50**

Bjr à tous.

Ce genre de dossier est réglé en quelques semaines.

Ce n'est pas une multinationale ni une usine à reprendre.

Alors depuis avril 2020 il y a belle lurette que l'affaire est jugée et classée.